

## Argentine : une juge de la Cour suprême pour l'avortement

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 27 août 2010

Comme ça, au moins, on est fixé. Alors que l'Argentine se trouve sous le feu nourri des partisans de l'avortement pour réviser le code pénal ou à tout le moins instituer une interprétation large des exceptions au nom desquelles l'avortement y est déjà dépénalisé, une magistrate de la Cour suprême s'est publiquement [exprimée](#) lors de la conférence d'ouverture de la Rencontre des Femmes de la Justice. Carmen Argibay estime que « c'est maintenant, le moment propice » pour ouvrir le débat sur la dépénalisation.

J'avais rendu compte au printemps dans ce blog de plusieurs « cas limite » (viols incestueux sur mineures) qui ont fait la une de la presse argentine, et dont l'exploitation médiatique a permis aux groupes féministes et anti-discrimination d'augmenter leur pression pour la promotion d'une légalisation générale :

**« La société a du mal à changer, il se passe encore des choses dans l'ombre, mais elle a changé ; et bien que prendre la décision d'avorter est une chose terrible pour la femme, on continue de la violer en ne la laissant pas décider. »**

On voit toute la mauvaise foi de ce discours dans son insistance à dire que pour autant, l'avortement ne sera pas obligatoire, comme si la question était là.

**« Cela ne veut pas dire que toute femme enceinte devra avorter, c'est la même chose que lorsqu'on a voté la loi du divorce : c'est une permission, si on veut on en use, sinon, non. »**

Et pour mieux souligner son choix personnel, ce juge de la Cour suprême fait sienne l'interprétation du code pénal qui permet déjà l'avortement en certains cas, en affirmant que n'importe quelle grossesse résultant d'un viol peut être arrêtée sans que les responsables n'encourent de peine, et pas seulement celle provoquée par un « viol ou un abus sexuel sur une femme idiote ou démente ».

© [leblogdejeannesmits](#).